



Programmes de services bancaires et comptes n'étant plus offerts

L'information qui suit s'adresse uniquement aux clients qui sont déjà titulaires d'un des programmes ou des comptes indiqués. Passez à une succursale de BMO Banque de Montréal pour découvrir comment notre éventail actuel de produits pourrait mieux répondre à vos besoins en matière de services bancaires

Compte de chèques à intérêts

Le compte de chèques à intérêts n'est plus offert aux nouveaux clients, et les comptes existants ne peuvent pas être transférés d'une succursale de BMO à l'autre.

Exonération de frais

L'information qui suit ne vaut que pour les comptes existants qui permettent l'exonération des frais si le solde mensuel minimal précisé est maintenu. Cette exonération ne sera plus offerte si le compte est par la suite lié à un programme de services bancaires ou s'il est converti en un autre compte ou transféré dans un autre compte (par exemple, si le client passe d'un compte de chèques à intérêts à un compte de chèques principal).

Compte	Solde minimal
Compte de chèques à intérêts ²	1 500 \$

Exonération des frais de tenue de compte

L'information qui suit ne vaut que pour les comptes existants qui permettent l'exonération des frais de tenue de compte moyennant un solde de 200 \$³. Cette exonération ne sera plus offerte si le compte est par la suite lié à un programme de services bancaires ou s'il est converti en un autre compte.

Compte	Solde minimal
Compte de chèques à intérêts ²	200 \$

Exonération des frais mensuels du programme

L'information qui suit ne vaut que pour les comptes existants pour lesquels une exonération des frais liés au programme Maxi-Service classique ou supérieur est offerte si le solde mensuel minimal précisé est maintenu. Cette exonération ne sera plus offerte si le compte est par la suite lié à un autre programme de services bancaires ou s'il est converti en un autre compte.

Programme à intérêts ²	Compte de chèques
Maxi-Service classique ¹	10 000 \$
Maxi-Service supérieur ⁴	15 000 \$

Privilège de découvert occasionnel (PDO)

Des frais de 5,00 \$ par article s'appliquent (à moins que le programme offre une exonération de ces frais¹). Les intérêts sont calculés selon les taux d'intérêt de découvert en vigueur.

¹ Il n'y a pas de frais par article pour les programmes suivants : Plus, Maxi-Service classique, r@ccourci, Performance, Maxi-Service supérieur, Privilège, Privilège d'âge et AIR MILES. ² Seulement pour les comptes de chèques à intérêts qui étaient auparavant l'Investicompte avec chèques, le compte d'épargne avec chèques, le compte d'épargne à intérêt quotidien, le compte d'épargne véritable ou le compte Maxi-Épargne. ³ Des frais de tenue de compte de 1,00 \$ par mois sont exigés pour les comptes dans lesquels le solde mensuel minimal n'est pas maintenu. ⁴ Ces programmes ne sont plus offerts.

Programmes de services bancaires n'étant plus offerts

L'information qui suit ne vaut que pour les programmes de services bancaires existants qui ne sont plus offerts. Ces caractéristiques cesseront d'être valides advenant un changement de programme.

	Instabanque Plus	Maxi-Service classique	r@ccourci	Maxi-Service supérieur	Privilège d'âge
Transactions bancaires courantes					
• Limite mensuelle de transactions (y compris les interrogations sur les mouvements de compte)	20 libre-service	50	60 libre-service	70	illimitée ¹
• Nombre mensuel de transactions de débit aux GA d'autres institutions du réseau <i>Interac</i> ²		2	4	4	1
• Nombre mensuel de Virements <i>Interac</i> ³		✓	2	2	✓
• Option de retour des images de chèques	✓	✓	✓	✓	✓
• Règlement de facture avec assistance, sans frais supplémentaires		✓		✓	✓
• Un relevé ou livret gratuit par mois (frais de 2,00 \$ pour chaque relevé ou livret additionnel)		✓		✓	✓
• Relevé en ligne	✓	✓	✓	✓	✓
• Frais pour relevé papier ou livret (en vigueur le 1 ^{er} février 2013)	2,00 \$	2,00 \$	2,00 \$	2,00 \$	1 sans frais ⁴
Protection additionnelle					
• Virement de fonds en cas de découvert entre les comptes de particulier liés au programme, sans frais supplémentaires		✓	✓	✓	✓
• Protection de découvert sur les comptes de chèques en dollars US en règle, à concurrence de 50 \$ US ⁵		✓	✓	✓	✓
• Réserve-crédit personnelle (à concurrence de 2 500 \$) sans frais mensuels ni frais par article ⁶		✓	✓	✓	✓
• Privilège de découvert occasionnel (à concurrence de 500 \$) sur un compte lié au programme, sans frais par article ⁵ .		✓	✓	✓	✓
Services aux voyageurs					
• Aucuns frais pour l'achat de chèques de voyage traditionnels à une signature		✓	✓	✓	✓
• Aucuns frais pour l'achat de <i>Chèques pour deux</i> en dollars US					✓
• International : nombre mensuel de transactions de débit dans les GA d'autres institutions du réseau Cirrus ³			2	2	2
• International : transactions d'achat par carte de débit auprès des commerçants membres du réseau Maestro ^{3,7}	✓	✓	✓	✓	✓
• Taux de change préférentiel à l'achat ou à la vente de dollars US (maximum de 5 000 \$ US par transaction)			✓	✓	✓
• Règlement de facture en dollars US ou virement de fonds en dollars US à un compte dans une institution financière américaine par l'intermédiaire des services bancaires par téléphone			✓	✓	✓
• Protection voyage sans frais supplémentaires à l'achat de la Protection médicale en voyage de BMO ⁸					✓
Autres caractéristiques					
• Chèques personnalisés sans frais supplémentaires (nombre limité de modèles)					✓
• Mandats et traites bancaires (dans les monnaies offertes), chèques certifiés et oppositions au paiement d'un chèque					✓
• Rabais de 5 \$ sur les frais annuels de location d'un compartiment de coffre (sous réserve de la disponibilité, limite d'un compartiment par programme)					✓
• Garde sans frais d'articles postdatés pour dépôt					✓
• Exonération des frais de rachat pour les retraits de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) à l'égard des comptes de BMO Placements à terme ou des comptes de BMO Fonds d'investissement					✓
• Remboursement (à concurrence de 25 \$) des frais facturés par d'autres institutions financières pour le transfert des soldes de REER à BMO Banque de Montréal					✓
• Réduction de 50 % des frais annuels pour les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) ou fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) autogérés offerts par Nesbitt Burns Inc. ^{MC,9}					✓
• Exonération des frais annuels pour les FERR, FRV ou FRRI (aucun minimum) autogérés et les REER, CRI et REEE assortis d'un solde minimal de 25 000\$ offerts par BMO Ligne d'action ^{MC,9}					✓
• Confirmation de solde					✓
• Frais pour les transactions de débit ou les interrogations sur les mouvements de compte avec assistance (par article)	1,00 \$	sans frais	1,00 \$	sans frais	
• Frais pour les transactions de débit ou les interrogations sur les mouvements de compte excédant la limite mensuelle de transactions (par article)	1,00 \$	1,00 \$	1,00 \$	1,00 \$	s. o.
Frais mensuels du programme					
• Exonération des frais du programme si le solde mensuel minimal du compte de chèques principal est maintenu	7,00 \$	12,00 \$	12,00 \$	15,00 \$	sans frais
• Exonération des frais du programme si le solde mensuel minimal du compte de chèques à intérêts est maintenu ¹⁰	2 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	5 000 \$	s. o.
	s. o.	10 000 \$	s. o.	15 000 \$	s. o.

¹ Vous devez payer tous les frais liés aux transactions, aux services et aux produits non inclus dans votre programme de services bancaires. ² Ne comprend pas les frais exigés aux guichets automatiques autres que ceux de BMO. ³ Sous réserve de la limite mensuelle de transactions. ⁴ Le programme Privilège d'âge comprend un relevé papier ou un livret par mois. Chaque relevé de compte ou livret additionnel est assujéti à des frais mensuels de 2,00 \$. ⁵ N'est plus offert. Réserve aux clients déjà titulaires d'un compte. Les taux d'intérêt en vigueur pour les découverts s'appliquent. ⁶ Offert aux clients admissibles. Les intérêts sont facturés au taux d'intérêt en vigueur pour les découverts. Aucuns frais par article ne s'appliquent tant que vous ne dépassez pas la limite de votre Réserve-crédit personnelle. ⁷ S'applique aux achats faits à l'extérieur du Canada par l'intermédiaire du réseau Maestro. D'autres frais de transaction ou de réseau peuvent s'appliquer. ⁸ Activation par téléphone requise. Veuillez composer le 1-866-520-8828. Les modalités sont fournies à l'activation. Certaines limites et exclusions s'appliquent. Cette offre comprend ce qui suit : assurance interruption ou report de voyage : 2 000 \$ par personne; assurance retard de vol : 500 \$ par personne; assurance bagages et effets personnels : 750 \$ par personne; et aide à la préparation du voyage. ⁹ Un solde minimal peut être exigé. ¹⁰ Seulement pour les comptes de chèques à intérêts qui étaient auparavant l'Investicompte avec chèques, le compte d'épargne avec chèques, le compte d'épargne à intérêt quotidien, le compte d'épargne véritable ou le compte Maxi-Épargne.